



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par IOGT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Cette année, IOGT International célèbre son 165<sup>e</sup> anniversaire. Tout au long de notre histoire de plus de 165 ans au service des communautés à travers le monde, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont toujours constitué une priorité pour nous. Cette perspective et cette compréhension font que notre organisation est à la fois optimiste et préoccupée. Nous avons bon espoir parce que nous avons constaté des progrès considérables et d'importantes réalisations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Nous sommes préoccupés car des défis majeurs se posent à nous s'agissant des progrès réalisés mais aussi de la santé et du bien-être des femmes et des filles en général.

En septembre dernier, les dirigeants mondiaux ont adopté 17 objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 qui vise à « parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Le Programme 2030 est une réalisation remarquable. Il peut contribuer dans une large mesure à un changement durable. Mais il existe des obstacles majeurs. Les dommages liés à l'alcool sont un obstacle transversal à la réalisation des objectifs de développement durable, dans la mesure où ils ont un impact négatif sur 12 des 17 objectifs, notamment l'objectif 5.

C'est pourquoi il est absolument important que la communauté internationale s'attaque aux dégâts que cause l'alcool par les mesures factuelles, à fort impact et rentables dont nous disposons. La réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes bute contre trois défis majeurs. Nous entendons par là trois fléaux mondiaux : Les maladies non transmissibles, le VIH/sida et la violence sexiste.

Ces trois fléaux mondiaux accablent de façon disproportionnée les femmes et les filles, en particulier les femmes des pays à revenus faibles et intermédiaires, et elles ont un facteur de risque commun : la consommation d'alcool.

L'alcool est l'un des quatre principaux facteurs de risque dans le fléau mondial que sont les maladies non transmissibles. Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès dans le monde. Pas moins de 35 millions de personnes, dont 18 millions de femmes, meurent chaque année de maladies non transmissibles. Ces maladies constituent la plus grande menace pour la santé des femmes dans le monde, affectant un nombre croissant de femmes dans leurs années les plus productives dans les pays en développement.

L'alcool est également un facteur de risque dans le fléau mondial de la violence sexiste. Une femme sur trois est victime de violence au moins une fois au cours de sa vie. Dans certaines parties du monde, la violence sexiste peut être liée à l'alcoolisme dans quasiment 80 % des cas. Et la commercialisation de l'alcool joue un rôle dans la perpétuation des préjugés et des stéréotypes sur les femmes; la commercialisation de l'alcool déshumanise, sexualise et chosifie les femmes. La commercialisation de l'alcool alimente la violence et fait reculer l'autonomisation des femmes.

Et en troisième lieu, l'alcool est également un facteur de risque dans la transmission du VIH parce qu'il augmente la probabilité des comportements sexuels à risque, tels que les rapports sexuels non protégés, le changement fréquent de partenaires ou le sexe violent. L'alcool affaiblit le système immunitaire, le rendant

plus vulnérable au VIH, de même qu'il rend l'adhésion des personnes séropositives au traitement plus difficile. Les femmes sont accablées de façon disproportionnée par plusieurs aspects de l'épidémie du VIH.

C'est dans cette optique que nous encourageons les gouvernements du monde à utiliser sans plus attendre les outils d'une politique efficiente et à fort impact en matière d'alcool dans nos efforts communs pour l'autonomisation des femmes. Les mesures de la politique en matière d'alcool telles que le principe des trois pratiques optimales de la politique en matière d'alcool décrites par la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et le Forum économique mondial (parmi d'autres), sont des outils indispensables pour la réalisation du Programme 2030 en général, et l'objectif de développement durable 5 en particulier, notamment quatre de ses cibles.

Les mesures en matière d'alcool peuvent contribuer à un changement pour le bénéfice des femmes et des filles, en aidant à mettre fin à toutes les formes de discrimination, à éliminer toutes les formes de violence sexiste, à assurer la pleine participation des femmes à la vie publique et à renforcer des politiques judicieuses favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde.

Nous avons les faits. Nous avons les outils politiques. Nous avons l'élan sociétal. Maintenant nous avons besoin de volonté politique et de leadership.

---